

Indépendance énergétique le Plan B (suite)

Dans la dernière chronique « *L'indépendance énergétique un enjeu individuel !* », nous avons établi le fait qu'avoir un plan B énergétique est grandement souhaitable, étant donné les variations de conditions climatiques et les impacts associés. Or, par où commencer afin d'avoir un plan qui est sensé pour nous ? La première étape est de faire l'inventaire de notre consommation. Je sais qu'elle implique un peu de travail, mais ça en vaut la peine ! Je vous propose une approche simple, qui consiste à évaluer en pourcentage où vous vous situez par rapport aux données statistiques présentées dans l'article précédent. Donc, prenez une semaine typique et évaluez le pourcentage de chaque catégorie du tableau suivant :

	Moyenne	Ma consommation	Notes
Transport	27 %		Voiture et compagnie
Résidence	24 %		Tout, à part le chauffage
Loisirs	9 %		Exercices, télé, ordi, jeux...
Chauffage	□		Fournaise, unité de chauffage, chauffe-eau

Une fois le travail fait, identifiez le secteur qui remporte la palme. Ensuite, posez-vous la question suivante : qu'est-ce que je peux faire pour réduire ma dépendance à ce poste de consommation d'énergie ? Par exemple, disons que votre plus grand pourcentage se retrouve dans la section transport. Quelles sont les options disponibles ? Certes, vous avez noté que l'on nous pousse vers les transports en commun. Cette option est viable pourvu que l'on se trouve dans une zone urbanisée qui a un bon réseau en place. De plus, il faut avoir un emploi adapté avec un horaire fixe. Bien qu'il soit possible de faire des économies (pas de voiture à entretenir, pas besoin de s'enrager à cause de prix des carburants !), le prix à payer consiste à passer beaucoup de temps dans un espace restreint et à subir la promiscuité. Mais si l'on doit traîner nos outils et qu'on est amené à parcourir la province, alors on oublie le transport en commun ! Néanmoins, il est possible de se procurer un véhicule hybride (électrique/essence, à pile uniquement, etc.), si on en a les moyens.

Une autre façon de procéder est de partager son véhicule avec d'autres personnes (ou vice versa), bref le covoiturage. Cela demande de la planification et une communication efficace, mais ça peut réduire nos frais généraux en transport.

Une autre solution, c'est de laisser son emploi, de créer sa propre entreprise et d'offrir des biens ou services qui n'occasionnent pas systématiquement de voyage. Voilà certes une bonne façon de réduire considérablement ses déplacements. De plus, typiquement, si on doit utiliser un itinéraire particulier durant notre journée de travail, on peut adopter un nouvel horaire pour éviter ainsi la période des bouchons de circulation. Normalement, ces déplacements sont payés par les clients, ce qui vient contrebalancer les frais d'entretien du véhicule et de carburant.

Mais surtout, il est possible de réduire considérablement le niveau de ce poste budgétaire, car il n'est plus nécessaire de faire le même parcours jour après jour au pire moment, c'est-à-dire en même temps que le reste du troupeau... Les émissions à effet de serre sont réduites proportionnellement ainsi que notre niveau de stress. L'état des routes se détériore moins vite et si la tempête du siècle s'abat sur votre coin de pays, pas de panique, vous restez chez vous et reportez vos rendez-vous... Bref, la vie est plus simple!

Si c'est la section du chauffage qui arrive en première position, comment faire en sorte de ne pas être pris en otage si les éléments se déchaînent? C'est simple, l'idée est de considérer le type d'énergie principale qui est utilisé pour le chauffage et d'y adjoindre une autre forme d'énergie. Par exemple, si votre système de chauffage utilise l'électricité, il s'agit de mettre en place un moyen alternatif de chauffage, tel que l'huile à chauffage, le bois de chauffage, le propane ou le gaz naturel, etc. Certes, des coûts additionnels sont à prévoir, mais l'avantage, c'est que vous pourrez rester chez vous, tout en attendant le retour à la normale. Une génératrice pourrait aussi être utilisée pour les besoins primaires.

Considérons maintenant le cas où vous êtes seul et demeurez dans un appartement en



ville. Si l'électricité vient à manquer pour une période prolongée que pouvez-vous faire pour éviter les engelures?

Afin d'éviter d'être isolé et sans communication, il est recommandé d'avoir toujours sous la main une radio fonctionnant avec des batteries. Vous pourrez ainsi

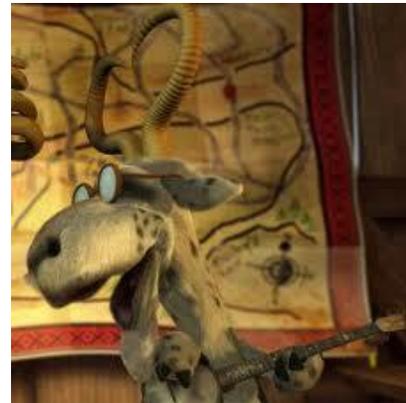
connaître les directives et mesures d'urgence de l'état civil.

Renseignez-vous pour connaître les endroits dédiés de votre quartier où le gîte et la nourriture seront prodigués en cas d'urgence. Dans la mesure du possible, quittez la ville et installez-vous chez des amis autonomes. Ceci, bien sûr demande l'effort d'établir des liens d'amitié et de les entretenir...

La meilleure façon de ne pas être pris au dépourvu est de pratiquer régulièrement, par une mise en situation, le plan B ! Par exemple une soirée sans électricité en famille pourrait rendre la chose concrète. Vous constaterez l'ampleur de votre dépendance à cette denrée qui pourrait devenir rare...

Voici comment procéder : rassemblez tous les membres de la famille dans une pièce, expliquez-leur ce que vous comptez faire, puis fermez le disjoncteur principal du panneau électrique. Lampe de poche en main, retournez au point de ralliement. D'accord on fait quoi maintenant ? Soyez créatif ! Que faisaient nos aïeux sans électricité ? Eh oui, ils jasaient, ils racontaient des histoires, ils dansaient. Ils faisaient des bébés aussi !

Vous constaterez que, dans la majorité des cas, ce n'est pas la situation qui pose problème, mais bien notre perception de celle-ci. Ceci dit, pratiquons le mode de vie du bouc dans le film, **Le petit chaperon rouge** : « **toujours être prrrrrêt...** »



Énoncé biographique :

Louis Picard est ingénieur en environnement depuis plus de vingt ans. Il travaille chez Environnement Inter-Action à titre de spécialiste de la réhabilitation de sites contaminés. Il agit également à titre d'expert visé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et personne reconnue en équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Porteur de solutions concrètes, il peut vous assister et vous guider dans le processus de décontamination de votre terrain.

Vous pouvez communiquer avec lui au 514.833.8300 ou à louis@envinteraction.com

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le www.envinteraction.com